

Gouv'Actu

Mercredi 25 mars 2020

1 – Déplacement du Président de la République à Mulhouse dans le cadre de la lutte contre le Covid-19

2 - Coronavirus - principaux messages sur la situation sanitaire

3 - Coronavirus - Loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 - présentation des ordonnances

4 - Coronavirus – Report des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2020

1 - Déplacement du Président de la République à Mulhouse dans le cadre de la lutte contre le Covid-19

Le Président de la République s'est rendu le mercredi 25 Mars à Mulhouse dans la région Grand-Est, à ce jour la plus touchée par l'épidémie de COVID-19, pour rendre hommage à l'ensemble des acteurs mobilisés dans le combat contre l'épidémie.

Il a tout d'abord échangé avec des acteurs civils de la gestion de la crise, avant de visiter l'hôpital de campagne, accompagné du médecin général inspecteur, Jacques ESCARMENT, ainsi que des militaires du service de santé des armées.

1/ Lors de son allocution, il a d'abord salué la mémoire des trois médecins qui ont perdu la vie dans la région du Grand-Est, tombés pour sauver d'autres vies.

2/ Il a rappelé le nécessité de ne pas céder à la division mais de rester unis : « nous n'avons qu'une obsession, être unis pour battre le virus ». C'est en activant tous les leviers de la solidarité, en faisant bloc que nous tiendrons face à la crise :

- Par la mobilisation sur le plan sanitaire : plus de 1000 engagés ont répondu à l'appel au volontariat de l'ARS (250 à Mulhouse), 80 patients Covid-19 sont pris en charge dans le secteur privé, des respirateurs sont livrés dans les Hôpitaux par les Armées, les laboratoires, des patients sont transférés vers des régions moins touchées

- Par la mobilisation des services de l'Etat, pour assurer la continuité des services publics essentiels et pour faire respecter les règles.

- Par la solidarité internationale : des patients lourds ont été pris en charge par nos voisins allemands, suisses et luxembourgeois

- Par les élans de solidarité des entreprises, des particuliers : pour trouver des masques, produire du gel hydroalcoolique, par la mise à disposition d'appartements à prix réduits, la gratuité des transports, à travers les 50 000 inscrits dans la réserve sanitaire, les 100 000 inscrits sur la plateforme «jeveuxaider.gouv.fr »...

- Par le travail des femmes et des hommes en deuxième ligne : ceux qui transportent, hébergent, dépannent, informent, gardent les guichets ouverts dans le secteur public comme les entreprises.

Il a annoncé qu'il réunirait vendredi syndicats et patronat, pour "organiser le travail" et "mieux protéger au travail".

« Système sanitaire, services de l'Etat, action internationale, c'est en activant tous les leviers de la solidarité, en faisant bloc, que nous pourrons faire face. »

3/ Il a redit la reconnaissance et le respect de la Nation pour nos soignants :

Le Président de la République a annoncé avoir demandé au Gouvernement de majorer les heures supplémentaires effectuées par les soignants, sous forme d'une prime exceptionnelle.

Plus largement, il a pris l'engagement qu'à l'issue de cette crise un plan massif d'investissement et de revalorisation des carrières, serait construit pour l'hôpital.

4/ Le Président de la République a tenu à saluer la mobilisation exceptionnelle des armées.

- L'hôpital de campagne de Mulhouse, monté dans des délais records par le service de santé et l'armée de terre, témoigne de cet engagement. Mais également les 5 hôpitaux d'instruction des armées, les opérations de transport sanitaire aérien et maritime et les autres missions de soutien.

Dans ce contexte, face à cette guerre, le Président a annoncé le lancement de l'opération Résilience, entièrement consacrée à l'aide et au soutien aux populations, ainsi qu'à l'appui aux services publics pour faire face à l'épidémie de COVID-19, en métropole et outre-mer, en particulier dans les domaines sanitaire, logistique et de la protection.

Il a décidé le déploiement du porte hélicoptères amphibie Mistral dans le sud de l'Océan Indien et à partir de début avril le porte-hélicoptère Dixmude aux Antilles en soutien de nos territoires ultramarins.

« Nous tiendrons parce que nous ne céderons rien, nous tiendrons parce que nous en avons la force ».

2 - Principaux messages sur la situation sanitaire

Ce mercredi 25 mars, on dénombre en France 25 233 cas confirmés, dont 11 539 sont hospitalisés et 2 827 sont dans un état grave.

La situation épidémique s'aggrave, en particulier en Île-de-France.

- **International**

- o L'épidémie continue sa progression, avec 441 000 cas confirmés ;
- o 112 000 personnes sont guéries ;
- o 172 pays touchés ;
- o L'Europe reste à l'épicentre de l'épidémie avec 233 000 cas et 12 700 morts ;
- o Forte augmentation des cas aux États-Unis qui deviennent le troisième pays au monde le plus touché, après la Chine et L'Italie, avec plus de 6 000 cas supplémentaires détectés en 24 heures ;

- **Les autorités sanitaires ont à cœur de rester transparentes sur l'impact de l'épidémie ;**

- o Elles disposent actuellement de **trois sources de remontées d'information sur les décès** : les hôpitaux qui remontent automatiquement chaque jour les décès, les Ehpad qui fourniront sous peu des chiffres, et enfin l'état civil ;
- o **Le Gouvernement travaille à la centralisation de ces remontées** en demandant à l'état civil de transmettre chaque semaine le nombre de décès enregistrés liés au Covid 19. Ces informations seront rendues disponibles dès que possible, mais leur consolidation prend du temps.

Principaux messages dans une crise « qui va être longue », comme l'a rappelé le directeur général de la santé et dans laquelle nous « devons faire bloc » à l'appel du Président de la République:

- **Plusieurs régions seront confrontées à une vague épidémique** dans les prochains jours

- Parmi les principales régions touchées, on peut compter le Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Sud/PACA, les Hauts de France, la Bourgogne, l'Occitanie, la Nouvelle Aquitaine et l'Île-de-France ;

- Cette dernière région est particulièrement touchée, comme l'a rappelé le président de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (APHP) ;

- C'est pour venir en aide au système de santé que 7000 personnes dont 2500 infirmiers et infirmières, des médecins à la retraite et des volontaires, ont été mobilisés pour venir en aide aux hôpitaux civil et militaires, établissements privés et Ehpad qui en ont besoin.

- **Trois lignes de mobilisation font face à l'épidémie : chacun à un rôle à jouer**

- **La première ligne** est constituée des professionnels de santé dans le public et dans le privé, le personnel dans les établissements de santé, les établissements médico-sociaux ou encore les EHPAD, mais aussi le service de santé des armées et les très nombreux volontaires de la réserve sanitaire.

- **La seconde** est composée de tous ceux qui œuvrent, en respectant les consignes de sécurité et les gestes barrières, aux activités stratégiques de la nation, en allant travailler dans les secteurs tels que l'énergie, l'eau, le secteur de la logistique, l'industrie médicale, l'agroalimentaire, l'agriculture...

- **La troisième ligne enfin**, le reste de la population, ceux pour qui le télétravail est possible. Le confinement constitue un effort. Mais c'est en respectant les mesures barrières et une distance d'un mètre minimum que la chaîne de contamination sera brisée. « Un confinement réussi est la condition nécessaire et indispensable pour mettre un terme à l'épidémie » ;

- **Toutes ces mesures prises, en particulier le confinement, vont permettre de faire baisser le nombre de malades et éviter l'engorgement des hôpitaux.** Leur effet se fera sentir avec le temps : beaucoup de personnes ont été contaminées avant la mise en place du confinement, et voient leurs symptômes apparaître où s'accroître actuellement

- **La priorité est d'éviter la saturation des services de réanimation dans les régions les plus touchées**

La hausse du nombre de malades, notamment les plus graves, nécessite des besoins importants en lits de réanimation.

Notre priorité numéro 1 est donc d'éviter une saturation des services de réanimation dans les régions les plus touchées.

La mobilisation est générale pour accroître notre capacité de 5 000 à 8 000 lits, grâce aux efforts des hôpitaux et cliniques, du personnel soignant et des approvisionnements en matériel.

Afin d'aider au maximum les hôpitaux surchargés, l'Etat et l'ensemble des acteurs se mobilisent.

- Un TGV sanitaire est mobilisé afin de déplacer des malades d'hôpitaux sous tension vers des secteurs moins touchés.

- L'armée est également mise à contribution, grâce à l'avion médicalisé Morphée et à l'Hôpital militaire où s'est rendu le Président de la République à Mulhouse.

D'autres régions sont en tension, en particulier en Ile-de-France. Les efforts sont considérables pour pouvoir ouvrir encore des centaines de lits après avoir multiplié par 2 les capacités et obtenir 1 500 lits de réanimation dédiés au COVID - 19. La mobilisation est générale. 7 000 personnes se sont inscrites pour aider, en Île de France et en particulier 2 500 infirmières.

- **Il faut maintenir l'accès des patients à leurs traitements**

L'Agence Nationale de Sécurité des Médicaments et des produits de santé (ANSM) est déjà alertée de difficultés d'accès de ces médicaments. Aussi, afin de sécuriser leur accès aux patients qui en bénéficient pour leur traitement chronique, nous avons demandé aux pharmaciens d'officine de ne délivrer ces médicaments que sur prescription médicale dans leurs indications habituelles.

C'est la responsabilité de de chacun de faire en sorte de garantir l'approvisionnement des traitements permettant la prise en charge des patients qui en ont ou en auront vraiment besoin.

Des essais cliniques sont en cours avec des centaines de patients qui bénéficient de traitements expérimentaux : les autorités sanitaires feront tout pour qu'ils fournissent des résultats (qu'ils soient négatifs ou positifs) au plus vite et dans les meilleures conditions de sécurité.

3 - Coronavirus - Loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 - présentation des ordonnances

À la suite du vote de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 créant l'état d'urgence sanitaire, 25 ordonnances ont été adoptées en Conseil des ministres sur la base des habilitations votées par le Parlement.

● Grâce à cet ensemble d'ordonnances prises sur le fondement de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notre pays est aujourd'hui juridiquement armé pour organiser l'état d'urgence sanitaire que la situation impose ;

● Le Premier ministre a rappelé les deux objectifs essentiels de ce régime provisoire : « protéger au mieux nos concitoyens – à commencer par nos soignants, qui se battent en première ligne » ;

« Limiter autant que faire se peut les graves dommages économiques et sociaux que provoque inévitablement le confinement ».

- **1- S'agissant du soutien aux entreprises : les ordonnances comportent des mesures de solidarité exceptionnelle pour maintenir à flot les petites entreprises les plus vulnérables. Il s'agit de soutenir leur trésorerie afin d'éviter des faillites et des licenciements.**

● Ce soutien massif passe par la création du Fonds de solidarité doté d'un milliard d'euros par mois, dont 250 millions d'euros en provenance des régions et 200 millions du secteur des assurances. Il s'adresse aux très petites entreprises, aux microentreprises et aux indépendants les plus touchés par l'épidémie (et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1M€ et un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000€).

Concrètement, les entreprises dont le chiffre d'affaires a diminué de 70% ou plus entre mars 2019 et mars 2020 toucheront une aide de 1500 euros versée le 4 ou 5 avril. Une aide supplémentaire de 2 000 euros pourra être remise au cas par cas en lien avec les régions aux entreprises qui en ont besoin.

« Ce fonds durera tant que la crise durera » (Bruno Le Maire).

● Soutenir la trésorerie des entreprises passe aussi par le report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité.

Le Ministre de l'Economie et des Finances l'a clairement rappelé : notre objectif est que le principe du « 0 recettes, 0 dépenses » s'applique : ce principe permettra de protéger les artisans et commerçants en interdisant de leur couper l'eau, le gaz, l'électricité et en leur

permettant de rééchelonner les factures correspondantes. Concrètement, les entreprises de moins d'un million d'euro de chiffre d'affaires ne pourront pas subir de coupures en raison d'impayés. Les pénalités de retard de loyer seront également interdites pour les petites entreprises.

- Ce soutien massif se fonde aussi sur le dispositif exceptionnel que nous mettons en place en matière de garantie des prêts à venir des entreprises : 300 milliards d'euros de garantie bancaire.

- Enfin, aider les entreprises consiste aussi à proroger les délais légaux pour permettre aux acteurs économiques d'affronter cette période dans de meilleures conditions ; à adapter les règles concernant les marchés publics ; ou encore à protéger les réseaux de télécommunications, fortement sollicités dans cette période de confinement.

- **2- S'agissant du soutien essentiel de l'emploi.**

Les ordonnances présentées par le ministre du travail permettent, dans le plein respect des droits français et européens et en dialogue avec les partenaires sociaux, de nous adapter face aux conséquences économiques et sociales qu'aura la crise sanitaire.

Notre objectif est de maintenir l'emploi à tout prix.

Pour cela, les textes et les mesures prises permettent de :

- **Protéger les entreprises et éviter les licenciements :**

- o Prise en charge intégrale, dans la limite de 4,5 SMIC du coût pour les employeurs de l'activité partielle

- o Délai de 30 jours avec effet rétroactif accordé aux entreprises pour leur dépôt de demande de chômage partiel avec acceptation tacite en l'absence de réponse au bout de 48h pour leur permettre de passer le cap le plus dur de la crise ;

- o Dérogation temporaire possible aux règles relatives à la durée du travail dans certains secteurs essentiels dans la guerre contre le coronavirus. Dans des conditions précisées : le travail dominical pourra être étendu sur le principe du volontariat, la durée hebdomadaire du travail pourra être portée jusqu'à 60h ;

- o Souplesse temporaire sur les congés payés et les RTT : possibilité pour les entreprises faisant face à une baisse de l'activité liée à la pandémie de faire en sorte que soient mobilisés, dans une limite globale de 10 jours, des jours de repos, des jours de réduction du temps de travail ou des jours affectés sur des comptes épargne temps. En sous réserve d'un accord

collectif, les employeurs pourront de fixer une semaine de congés pour les salariés. Aucun congé payé d'aucun travailleur n'est supprimé.

- Protéger les salariés et conserver leur emploi,

o Notre régime de chômage partiel est le plus protecteur d'Europe

-Indemnisation des salariés en chômage partiel, égale à 84% des salaires nets ;

-Indemnisation égale à 100% de leur salaire pour les salariés dont la rémunération mensuelle est égale ou inférieure au SMIC mensuel (ex : salariés au SMIC mais aussi salariés à temps partiel et apprentis)

-Prise en charge totale (0 charge pour les entreprises) des indemnités versées aux salariés par les entreprises dans la limite de 4,5 fois le Smic ;

o Mécanisme du chômage partiel étendu à des salariés qui n'en bénéficiaient pas encore (ex : employés à domicile, assistantes maternelles ; saisonniers, salariés de droit privé dans les entreprises publiques ; saisonniers ...)

o Système exceptionnel d'indemnité journalière pour les parents devant garder leur enfant sans délai de carence ni condition d'ancienneté (rémunération au moins équivalente à 90% de leur salaire net une fois pris en compte le complément employeur qui sera systématiquement applicable) ;

- Protéger le niveau de vie des plus vulnérables

o Préservation des droits des demandeurs d'emploi en fin de droits le temps de l'état d'urgence (neutralisation de la période de confinement pour le calcul de leurs droits) ;

o Prolongation de l'éligibilité aux minima sociaux (RSA, complémentaire santé solidaire, AAH, allocation d'éducation de l'enfant handicapé) pendant la période de crise sans réexamen de condition.

- **3- Notre objectif est aussi de maintenir le bon fonctionnement des services publics**

Nous prenons des mesures exceptionnelles en faveur des établissements de santé et des établissements et services sociaux et médico-sociaux, en apportant des garanties sur les montants octroyés par l'assurance maladie aux différents établissements de santé. Certains de ces établissements de santé ont parfois déprogrammé des opérations, ils voient parfois leur fonctionnement financier heurté par l'épidémie et le confinement. Il s'agit de leur donner

toutes les garanties nécessaires pour qu'ils puissent poursuivre leur activité dans de bonnes conditions.

Nous adaptons le fonctionnement du service public de la justice en garantissant les procédures essentielles à l'état de droit : nous reportons les délais qui viendraient à échoir, afin qu'ils ne portent pas préjudice aux personnes qui en bénéficient, ou à l'inverse qu'ils ne produisent un « effet d'aubaine » pour des personnes qui ne pourraient être jugées dans le délai butoir fixé par le code de procédure pénale (date butoir de la détention provisoire notamment) ; nous permettons l'élargissement du champ de l'activité policière ou juridictionnelle sans être présent physiquement (développement des visio-conférences...);

S'agissant de la situation des prisons : notre objectif prioritaire est d'assurer la sécurité sanitaire des personnels et des détenus en :

- améliorant les conditions de détention : avec la suspension des parloirs par des forfaits téléphone ; la télévision gratuite ainsi qu'une aide aux plus démunis.

- réduisant le niveau de surpopulation carcérale notamment dans les maisons d'arrêt.

Pour réduire la densité carcérale et le nombre de détenus, nous agissons sur les détenus entrant en prison et sur les détenus sortants :

a) la Ministre de la Justice a demandé aux parquets : de reporter la mise à exécution des peines d'emprisonnement des personnes condamnées mais libres qui ne présentent pas un danger immédiat pour les personnes ; de n'envisager le placement ou le maintien en détention provisoire que pour les situations impérieuses de dangerosité des personnes concernées, notamment pour les cas d'atteintes graves aux personnes.

b) Pour réduire la densité carcérale et favoriser les libérations en fin de peine : des directives générales ont été données pour apprécier avec mansuétude les demandes de réduction de peine ou de libération conditionnelle. L'ordonnance prévoit par ailleurs : la simplification des dispositifs existants de suspensions de peines pour raison de santé, de réductions de peine et de libérations sous contrainte.

Enfin, nous prévoyons des dispositifs spécifiques :

· la remise en liberté des détenus dont le reliquat de peine à exécuter est inférieur à deux mois qui seront confinés à domicile ;

· l'aménagement des peines inférieures à 6 mois sous la forme du travail d'intérêt général ;

· l'octroi de remises de peines spéciales d'un maximum de deux mois pourra être accordé aux détenus ayant un comportement exemplaire pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

200325

Ces mesures ne concerneront pas les détenus condamnés pour des crimes, des faits de nature terroriste ou les auteurs de violences conjugales.

4- Coronavirus – Report des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2020

Le Japon a proposé au CIO, qui l'a accepté, le report des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) initialement prévus pour l'été 2020.

- Les JOP de Tokyo sont reportés au plus tard à l'été 2021. C'est une décision historique dans un contexte tout à fait extraordinaire. Jamais en temps de paix des JO n'ont été reportés.
- Reporter les JOP est la meilleure décision possible tant la situation sanitaire mondiale est instable. C'est avant tout une question de santé des athlètes, des délégations. En outre l'équité sportive aurait été remise en cause : plusieurs pays continuent de s'entraîner quand d'autres, comme la France, sont à l'arrêt. Cette décision de report est la plus sage : elle permet de maintenir les Jeux qui sont l'objectif d'une vie pour un athlète, tout en préservant la santé de chacun. Il faut d'ailleurs saluer le civisme des athlètes qui respectent strictement les consignes sanitaires et montrent l'exemple en encourageant à rester chez soi.
- Les JOP sont un moment de fête et de communion entre les peuples. Chacun peut comprendre que les reporter est la meilleure décision pour protéger les athlètes, les délégations et le public alors que les rassemblements ne peuvent pas avoir lieu.
- Ce report pose la question des modalités de qualification et de sélection pour les Jeux. Cela change aussi la donne pour la préparation des athlètes et les fédérations. Le Ministre des sports a d'ores et déjà engagé une réflexion avec les têtes de réseaux du sport français pour établir la liste des travaux à conduire et des sujets à expertiser.
- **Est-ce que le report des JOP de Tokyo aura un impact sur les JOP de Paris 2024 ?** Les Jeux sont une chance pour Paris et pour la France et nous sommes pleinement mobilisées pour assurer la réussite de cet événement.